

Compte rendu informel de la session d'automne 2012 de la Section 37 du Comité National de la Recherche Scientifique 12 - 15 novembre 2012

Présents :

- les membres de la Section 37

(<http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section37.htm>)

Les débats des 12, 13 et 14 novembre 2012 ont été présidés par Jean-Benoît ZIMMERMANN, celui du 15 novembre 2012 par Thibaut GAJDOS, président par interim (en application de l'art. 9.3 du règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du CoNRS).

- Danuta DUFRAT-CHABRIERE, assistante du Comité National

- Patrice BOURDELAIS, Directeur Scientifique de l'InSHS (intervention le 13/11/12)

- Stefano BOSI, DAS de la Section 37 (intervention le 13/11/12)

1 - Compte-rendu informel de la réunion du 27 septembre 2012

Le compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

<https://sites.google.com/site/section37cnrs/>

2 - Motion sur les membres nommés du CN de la Section 37

Les membres de la Section 37 adoptent par 14 voix « pour », 3 abstentions et 1 voix « contre » une motion relative au manque de diversité des membres nommés (notamment en gestion) par le Ministère au sein du Comité National de la Section 37.

3 - Signature académique

La signature des contributions scientifiques constitue un enjeu institutionnel important. L'existence même des institutions de recherche est avant tout attestée par la mention explicite et systématique de l'affiliation de leurs membres.

La Section 37 a constaté avec surprise qu'un nombre croissant de chercheurs du CNRS ne mentionnaient plus leur affiliation au CNRS ou leur appartenance à leur UMR de rattachement. Après en avoir délibéré, et en accord avec la direction de l'InSHS, la Section 37 demande aux chercheurs de respecter la règle suivante :

« Les chercheurs du CNRS doivent mentionner explicitement le CNRS et leur UMR de rattachement dans la signature de leurs contributions scientifiques. Ces informations doivent apparaître sur la première ligne de la signature, et, en aucun cas être reléguées dans l'adresse ».

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Proposition et décision des membres de la section.

- Affichage de ces informations sur le site professionnel des chercheurs.

4 - Cumul des rémunérations

La section 37 souhaite ouvrir le débat. A terme si elle veut prendre position sur cette question, il est important qu'un consensus se dégage entre les membres de la Section, d'abord sur des exemples concrets, ensuite sur les termes d'une éventuelle motion ou déclaration. Le groupe de travail « Déontologie » soumet ainsi des exemples concrets à la réflexion des autres membres de la Section 37 et à se poser les questions suivantes :

- La Section 37 doit-elle connaître la liste des activités extérieures ?
- La Section 37 doit-elle connaître les montants de rémunérations extérieures ?
- Convient-il de promouvoir le chercheur s'il le demande ?
- La Section 37 doit-elle demander au chercheur de modifier ses pratiques ? De passer à temps partiel ?

Au terme d'un débat riche, la Section 37 reconnaît la difficulté et l'importance de cette question.

Dans la continuité de ce débat, autres réactions,

La question centrale est la suivante : les cumuls se font-ils au détriment du travail de la recherche ?

Il est remarqué avec ironie que l'occupation d'un poste à l'étranger est plus fructueuse pour la production du chercheur et pour l'image du CNRS - à condition toutefois qu'il signe « CNRS » et pas seulement du nom de l'Institution étrangère en question.

Tout ceci suppose une évaluation qualitative au cas par cas.

Sur le principe, il est à noter que :

- Dans certains cas, le cumul d'activités conduit à supprimer un poste d'enseignement ou de chercheur quelque part,
- Lors de leur recrutement, les chercheurs sont recrutés sur la promesse pour le CNRS de bénéficier de tout leur temps de travail (une obligation de moyen plus qu'une obligation de résultat).

Ces questions prêchent une fois de plus pour une évaluation qui ne s'en tienne pas à une approche bibliométrique incapable de saisir ce genre de situation.

Ce premier échange doit alimenter la discussion du groupe de travail « Déontologie » et conduire à une nouvelle discussion lors de la session de printemps et aboutir à un certain nombre de recommandations à destination de la communauté.

5 - Présence des élus C aux comités de visite de l'AERES (suite)

Sur cette question, l'AERES freine : certains délégués scientifiques semblent réticents à la présence d'élus C (dans d'autres disciplines, il a été évoqué un seuil de 10 IT pour que la présence d'un élu C soit validée) comme sur la nature de leur participation (active ou muette ?). Le Président de la Section 37 indique que la CPCN a catégoriquement refusé la proposition d'une « participation muette » des élus C aux comités de visite de l'AERES. Il rappelle que les IT désignés ne doivent pas hésiter à rappeler – si ce n'est pas prévu dans le programme – qu'un moment doit être consacré à la rencontre des IT en l'absence du DU, voire à dénoncer tout refus qui leur serait opposé. Il insiste enfin sur le fait que les élus C ne sont pas concernés par les seuls IT du CNRS, mais par l'ensemble des personnels IT des unités.

6 - Point sur les CID

Les élections ont été retardées. Le matériel de vote sera expédié le 22 novembre 2012. Les bulletins de vote doivent parvenir au CNRS avant le 10 décembre 2012 pour un dépouillement le 12 décembre 2012 et une proclamation des résultats le 13 décembre 2012.

La Section 37 présente un candidat dans la CID 52 « environnement, sociétés : du fondamental à l'opérationnel ».

7 - Préparation de la campagne de concours chercheurs 2013

La Section 37 se réserve la possibilité d'auditionner les candidats au concours DR et de faire appel à des experts extérieurs à la section si nécessaire. Cette position est adoptée à l'unanimité des présents.

8 - Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Objectifs fixés aux assises de l'ES-R : « *construire un cadre apaisé de l'ES et de la R* », reconnaissant « *la nécessité de moderniser les organisations et leurs modes de financement, d'améliorer les performances du système en matière de réussite et d'insertion des étudiants, et de mieux positionner nos établissements au plan international, que ce soit en termes d'attractivité, de compétitivité ou de potentiel de coopération et de partenariats* ».

En septembre 2012, la Section S37 a constitué un groupe de travail en vue d'une contribution aux assises nationales ES-R des 26 et 27 novembre 2012. Après avoir activement participé aux assises territoriales, rédigé des notes écrites, et nourri des échanges réguliers de septembre à novembre, ce groupe a soumis une première synthèse de ses travaux aux membres de la Section 37. Cette synthèse a été discutée par les membres de la Section 37 et abouti une proposition de contribution présentée en séance. Le texte de cette contribution est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (1abstention).

9 - Entretien avec P. BOURDELAIS et S. BOSI ((mardi 13 novembre, 14h30-15h30)

P. BOURDELAIS donne une information sur les **promotions** pour la session d'automne 2012 :

- 30 promotions au grade de DR1 pour l'InSHS entre 2 et 4 promotions au grade de DR1 par section (arbitrage final en collège de direction).

- 4 promotions au grade de DRCE1 pour l'InSHS

- 1 (voire 2) promotion(s) au grade DRCE2 pour l'InSHS

P. BOURDELAIS donne une information sur les promotions pour les **postes mis au concours 2013** :

- 4 postes de DR2

- 2 postes de CR1, dont un prioritairement sur le thème « économétrie financière »

- 4 postes de CR2, dont un prioritairement sur le thème « genre et économie » et un prioritairement sur le thème « environnement »

Par ailleurs, les économistes et gestionnaires peuvent candidater sur un poste de CR2 ouvert par la Section 26 (Cerveau, cognition et comportement), fléché sur la thématique « neuroéconomie » et affecté au CES, au CREM, à DRM, au GREMAQ, au GATE, ou au GREGHEC.

Rappelons qu'il ne s'agit que de possibilités, dans l'attente de la publication de l'arrêté de concours.

10 - Travail de coopération avec l'AERES sur les revues et autres produits de la recherche

L'AERES nous a demandé de participer à des groupes de travail visant à déterminer les normes d'évaluation qu'elle mettra en œuvre en ce qui concerne les revues et les autres produits de la recherche. La section 37 s'est impliquée dans ce travail en y mandant des membres représentant l'économie et la gestion.

11 - PES

Pour mémoire :

- Position de la précédente mandature. CONTRE et décision de ne pas participer à l'attribution de la PES, à l'image de toutes les autres sections de l'InSHS.

- Critères d'attribution : production scientifique ; rayonnement et diffusion scientifique ; responsabilités collectives ; encadrement doctoral et activité d'enseignement (NB : à l'université, elle récompense également un investissement local, ce qui n'est pas le cas au CNRS).

Le débat sur la PES est loin de faire consensus. Les membres de la Section 37 reportent à plus tard la formulation d'une véritable position sur le sujet. Deux questions sont notamment posées :

- Quelles sont les positions arrêtées par les autres sections de l'InSHS ?

- Peut-on être pour la PES à l'Université mais pas au CNRS ?

12 - Médailles

A l'unanimité des présents, la section propose deux chercheurs l'une pour la médaille de bronze et l'autre pour la médaille d'argent.

13 - Evaluation mi-vague

Dans le cas où les chercheurs ne déposent pas à temps dans l'interface E-évaluation leur dossier d'évaluation pour la session d'Automne, leur évaluation se voit reportée généralement à la session de Printemps (avis différé) et alourdit considérablement le travail de la session.

Même dans le cas où un chercheur est dans le même temps candidat à une promotion, il a le devoir de rendre un dossier d'évaluation biennale ou quadriennale, ce dossier pouvant tout à fait être très proche du dossier de demande de promotion.

La Section 37 a émis :

- 54 « avis favorables », dont l'un à la demande d'une évaluation permanente par une 2^e section (section 40) ;

- 2 « avis réservés » : l'un à l'encontre du titulaire d'une chaire mixte CNRS dont la production n'a pas été jugée à la hauteur des exigences d'une telle chaire ; l'autre à l'encontre d'un chercheur précédemment placé en « avis d'alerte » et dont l'activité reste jugée insuffisante, bien qu'en progression ;

- 3 « avis différés » à l'encontre de chercheurs n'ayant pas rendu de rapport d'activité ;

- 2 « avis d'alerte » à l'encontre de deux chercheurs qui n'ont pas déposé de rapport depuis plusieurs sessions malgré les rappels.

Les chercheurs seront informés individuellement de leur évaluation et les rapports déposés sur l'application en ligne e-évaluation.

14 - Titularisation – fin de stage

La Section 37 a émis un avis favorable à la titularisation de 7 dossiers dans le grade de CR2

Reconnaissant que les UMR doivent rester la brique de base de la politique scientifique du CNRS, la Section 37 s'étonne que l'un des chargés de recherche recrutés au concours 2011 ait été affecté hors UMR.

15 - Confirmations d'affectation des lauréats du concours 2012

La Section 37 confirme l'affectation dans leur laboratoire d'origine de 5 lauréats DR.

Elle confirme également l'affectation d'un lauréat DR recruté en externe

La Section 37 a également donné un avis favorable à l'affectation de 6 dossiers et leur a désigné les directeurs(trices) de recherche.

16 - Promotions

La session d'Automne est en partie consacrée à l'étude des demandes de promotion individuelle. La Section 37 rappelle aux chercheurs qu'elle ne fait qu'émettre un avis sur la promotion et procède éventuellement à un classement entre les chercheurs. L'avis favorable ainsi qu'un classement ne préjugent donc pas du résultat final

de la demande. La Section 37 a émis un avis favorable aux 3 demandes de promotion pour un passage au grade de CR1 qu'elle a évaluées

Promotion DR2 vers DR1

La Section 37 a évalué les dossiers de 18 DR2 ayant postulé au grade de DR1. Pour la plupart, elle a émis un avis favorable et en a classé 6.

Promotion DR1 vers DRCE1

La Section 37 a évalué les dossiers de 4 DR1 ayant postulé au grade de DRCE1.

Promotion DRCE1 vers DRCE2

La Section 37 a évalué les dossiers de 2 DRCE1 ayant postulé au grade de DRCE2.

17 - Ecoles thématiques

La section a évalué 4 projets d'écoles thématiques. Elle a émis les avis suivants :

2 - Avis très favorable

1 - Avis favorable

1 - Pas d'avis pour la raison suivante " les thématiques ne relèvent pas de la section."

18 - Expertise (demandes d'intégration d'équipes)

La section a évalué 2 demandes d'intégration d'équipe au sein d'UMR

19 - Reconstitution de carrières (article 26)

La Section 37 a émis un avis favorable aux 3 demandes de reconstitution de carrière

20 - Changement de direction d'unité

La Section 37 a émis un avis favorable aux demandes de 4 changements de direction d'unité